

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 11-18159 / 101060
Manufacture Favre et Perret SA, 2322 Le Crêt-du-Loclc
Usinage (fraisage, tournage, gravage)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
58 H, 12 F
01.06.2011–31.05.2014 (Renouvellement)
- 11-18190 / 100433
Val'Heure SA, 1347 Le Sentier
mécanique.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H
01.06.2011–31.05.2014 (Renouvellement)
- 11-18191 / 112368
Gobet production SA, 1214 Vernier
Divers dépôts des TPG et leurs sous-traitants: pose des autocollants publicitaires
sur les bus et trams (hors exploitation) des TPG.
besoins spéciaux de consommation
8 H, 1 F
01.04.2011–31.03.2014 (Nouveau permis)
- 11-18195 / 100103
Cafag SA, 1700 Fribourg
production
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
16 H, 9 F
01.04.2011–31.03.2014 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 11-18192 / 111216
Pistor, 1373 Chavornay
secteur logistique
besoins spéciaux de consommation
2 H
01.05.2011–30.04.2014 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 11-18193 / 100925
Zinguerie, Sablage, Métallisation SA, 1950 Sion
travaux de chantiers extérieurs.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
12 H
01.05.2011–30.04.2014 (Nouveau permis)

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 11-18194 / 100016
boxal (suisse) sa, 1782 Belfaux
service de maintenance
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
1 H
01.05.2011–30.04.2014 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)

- 11-18197 / 100578
Novartis Consumer Health SA, 1197 Prangins
laboratoire de microbiologie, secteurs: Laborants, Hygiène Industrielle,
Encadrement.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
4 H, 9 F
01.05.2011–30.04.2014 (Renouvellement)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 11-18196 / 100503
SAINT-GOBAIN ISOVER S.A., 1522 Lucens
composition, four, ligne TEL, service des expéditions et de fabrication
des coquilles, préparation des résines.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
52 H
13.04.2010–31.08.2012 (Modification)

Permis de travail en continu atypique (sans alternance) (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)

- 11-18179 / 100668
B. Braun Medical SA, 1023 Crissier
Ligne Préparation des Solutions (Dpt Prep Sol).
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
8 H
01.04.2011–31.03.2014 (Renouvellement)

**Dérogation pour le personnel au sol du secteur de la navigation aérienne
(art. 28 LTr)**

– 11-18160 / 109228

SKYGUIDE, Société Anonyme Suisse pour les Services de la Navigation Aérienne civils et militaires, 1217 Meyrin – Personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 47, al. 3, OLT 2). – Contrôle de la circulation aérienne, voir point 1.4 en page 2.

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

100 H

01.01.2011–31.12.2011 (Renouvellement)

Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

29 mars 2011

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail